



FOTOLIA

Certification

D'aucy mutualise ses audits fournisseurs

Le groupe coopératif breton vient d'adhérer à la plateforme de mutualisation des audits développée par Mutual Audit. L'objectif : multiplier les d'audits et en réduire les coûts.

Le groupe D'aucy basé près de Vannes dans le Morbihan, a trouvé une solution pour augmenter le nombre d'audits fournisseurs tout en optimisant les coûts. « Jusqu'à présent, nous réalisons une trentaine d'audits par an mais ce n'était pas suffisant. Les référentiels de certification comme le BRC (British Retail Consortium) demandent que tous les fournisseurs soient certifiés ou qu'en fonction de l'analyse de risques un audit soit réalisé, d'où l'intérêt de trouver une solution pour multiplier les audits sans exploser les coûts », observe Philippe Rohmer, directeur qualité, sécurité, environnement de D'aucy. Dans cette optique, la marque de la coopérative Cecab spécialisée dans les conserves de légumes vient d'adhérer à la plateforme lancée fin 2015 par Mutual Audit.

Mutualiser les compétences

Comme son nom l'indique, cette solution permet de mutualiser les audits fournisseurs selon une grille préétablie et ainsi de les multiplier. Elle fonctionne sur le principe suivant :

REPÈRES

7 ÉTAPES CLÉS POUR UN AUDIT MUTUALISÉ

- 1 Contact avec le fournisseur pour obtenir son accord
- 2 Planifier la date de l'audit, valider les compétences de l'auditeur et contacter les autres clients du fournisseur potentiellement intéressés
- 3 Valider avec les fournisseurs
- 4 Signer les conditions générales
- 5 Compléter la grille d'audits en fonction des demandes
- 6 Récupérer les documents
- 7 Réaliser l'audit

les entreprises adhérentes fournissent une liste de fournisseurs qu'elles souhaitent auditer. Puis, Mutual Audit se charge d'en dégager les fournisseurs qu'elles ont en commun. Les auditeurs sont soit des consultants indépendants, soit des salariés des entreprises adhérentes. Certains auditeurs de D'aucy ont par exemple été agréés « Mutual Audit » à l'issue d'une formation obligatoire de deux jours. À la fin de l'audit, un rapport est délivré. Une entreprise cliente du même fournisseur peut alors faire la demande pour l'acheter. Dans ce cas, une commission sera reversée à la personne ou société ayant réalisé l'audit. Le principe de confidentialité est respecté : seule la société Mutual Audit a connaissance des entreprises clientes de chaque fournisseur, et la personne qui réalise l'audit mutualisé ne sait pas quelles sont les autres entreprises qui ont commandé l'audit. « Les entreprises parviennent généralement à auditer seulement 5 à 10 % de leurs fournisseurs car elles n'ont pas assez de moyens humains et parce que les audits coûtent cher (2 000 euros en moyenne) », constate

Patrice Rivaille, directeur associé de Mutual Audit et pendant quinze ans directeur commercial export chez Ronsard et Florette. Les coûts pour l'entreprise cliente peuvent ainsi être divisés de trois à quatre. « Cela nous permet de diviser le coût d'un audit par trois ou quatre et d'avoir accès à un rapport d'audit complet, reconnu par les référentiels », souligne Philippe Rohmer.

« C'est l'avenir pour les grands groupes et pour les PME. Il y a aussi un vrai intérêt pour les donneurs d'ordres et pour les fournisseurs », constate-t-il.

Une meilleure planification des audits

Côté fournisseurs, la plateforme contribue à une meilleure planification des audits. « Ils peuvent être sollicités une dizaine de fois dans l'année, et cela perturbe l'organisation de la production. La plateforme permet de diminuer ce nombre », analyse Fabrice Rivaille. Autre avantage, ils ont la possibilité d'être référencés plus rapidement. « Un client potentiel peut commander plus rapidement le produit d'un fournisseur qu'il ne connaît pas car il a la possibilité d'acheter le rapport de l'audit mutualisé », poursuit-il. A noter que la plateforme peut également être utilisée à l'international, ce qui permet d'abaisser les frais de déplacement.

D'autres sociétés ont prévu de rejoindre la plateforme, qui devrait petit à petit monter en puissance. Car pour que la mutualisation soit efficace, l'enjeu est qu'un nombre suffisant d'entreprises adhère. En attendant, Mutual Audit souhaite d'ici peu mettre en place un accord avec Coop de France pour offrir ce service à l'ensemble de leurs filières industrielles. ● M. CÉROU

LA PAROLE À 
Philippe Rohmer, directeur QSE de D'aucy



Avoir accès à un rapport d'audit complet

Je crois beaucoup en ce projet de mutualisation. Cela nous permet de diviser le coût d'un audit par trois ou quatre et d'avoir accès à un rapport d'audit complet, reconnu par les référentiels. L'intérêt est de récupérer un maximum d'informations. Pour nos fournisseurs à l'étranger, cela permettrait de limiter les déplacements. Nous utilisons ce service pour nos audits sauf pour ceux qui sont déclenchés par une non-conformité pour lesquels nous réalisons nous-même une visite technique. Nous avons d'ores et déjà envoyé une liste des audits qui nous intéressent pour 2016. Il faut à présent que le réseau se mette en place pour monter en puissance. ●